

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 AOÛT 2019**

*Le trente août deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN*

*Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Olivier BOURGOUIN, Thierry FAYET, Jean-Yves ROYER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.*

*Absents : Albert LEGOT qui a donné procuration à Philippe BARBE et Bernard MOULINIER,*

*Christine ROGUET a été nommée secrétaire de séance*

*Date de convocation : 19/08/2019*

*Date d'affichage : 03/09/2019*

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
  1. Actualisation de la longueur de voirie communale
  2. Eclairage de l'abri bus route de Mortagne
  3. Rapport d'activité du SMIRTOM du Perche Ornais
  4. Subvention pour voyages scolaires
  5. Evolution de l'espace columbarium du cimetière communal
  6. Souscription pour la restauration du Clocher de l'église
  7. Décision Modificative N°1
- Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération N° 2019.09-01
----------------------------

<b>ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE</b>
--

Dans le cadre de la préparation de la répartition des dotations de l'état aux collectivités locales pour 2020, il convient d'actualiser les valeurs de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. En 2017 la longueur de voirie était de 22 524 m. Les modifications intervenues en 2018 sont les suivantes :

- Transfert de la voirie du lotissement Turgis dans le domaine communal : + 122 m

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Fixe** à 22646 m la longueur de la voirie communale à la date du 31/12/2018

Délibération N° 2019.08-02

**ECLAIRAGE DE L'ABRIBUS ROUTE DE MORTAGNE**

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'entreprise ZS Energie solaire pour un montant
- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS**

Monsieur le Président présente le rapport d'activité du SMIRTOM du Perche Ornaï pour l'année 2018.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération N° 2019.08-03

**SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture de 2 demandes de subvention pour un voyage scolaire. Il rappelle qu'une délibération fixant les montants des subventions a été prise en avril 2015 et Monsieur le Maire propose de se baser sur ces montants

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Octroie** une subvention directement à la famille RIVIERE de 70 € pour l'enfant Alix RIVIERE qui a participé à un voyage en Angleterre du 17 au 22 mars 2019 et 21 € pour l'enfant Gwendal RIVIERE qui a participé à un voyage à Angers du 20 au 22 mai 2019.

Délibération N° 2019.08-04

**AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour installer de nouvelles cases de columbarium identiques à celles existantes ainsi que des cavurnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de retenir l'entreprise SODIGRANITS située à Dinan pour l'achat de 5 cases de columbarium pour un montant de 1815 € HT
- **Décide** de retenir l'entreprise MOUSSET de St Germain de Martigny pour la pose des cases de columbarium et pour l'installation de 6 cavurnes pour un montant de 2305 € HT.

Délibération N° 2019.08-05

**PLAN DE FINANCEMENT ET SOUSCRIPTION POUR RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente les actions de la Fondation du Patrimoine et rappelle que des subventions sont possibles

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté par le maire
- **Sollicite** l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier suivant :

	Montant HT
Département	10 000 €
Dons collectés par association	1 000 €
Commune	101 990 €
TOTAL HT	112 990 €
TVA	22 598 €
TOTAL TTC	135 588 €

- **Valide** la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement soit 101 990 € à laquelle s'ajoute la TVA : 22 598 € soit 124 588 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de souscription avec la Fondation du Patrimoine et L'association « Patrimoine de Coulimer »

Délibération N° 2019.08-06	<b>DÉCISION MODIFICATIVE N° 1</b>
----------------------------	-----------------------------------

Vu le Budget primitif 2019 adopté le 03/04/2019  
 Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N° 1 et détaillées dans le tableau ci-dessous.

Section		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap 023 Compte 023	+ 8000 €	
Fonctionnement	Chap 67 Compte 678	- 8000 €	
Fonctionnement	Chap 021 Compte 021		+ 8000 €
Investissement	Chap 21 Compte 2131	+ 8000 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette

Délibération N° 2019.05-07	<b>RÉSERVATION PARCELLE ZK LOTISSEMENT TURGIS</b>
----------------------------	---

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de réservation de la parcelle ZK 160 d'une surface de 1008 m<sup>2</sup> par Monsieur Vincent GRANDIN. Il rappelle que le prix du m<sup>2</sup> retenu lors de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2017 est de 10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Réserve** la parcelle ZK 160 à Monsieur Ronald HOWARD
- **Rappelle** que le prix du mètre carré de terrain loti est de 10 € TTC, les frais d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs
- **Précise** que cette réservation est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Miroir face à la sortie du lotissement Les Tilleuls installé
- Achat d'une citerne de fuel pour la salle des fêtes en remplacement de l'ancienne qui ne respectait pas les normes de sécurité
- Renégociation des contrats gaz en cours avec la société Antargaz
- Le Tour de l'Orne passera à Coulimer ce dimanche 8 septembre vers 15h. Il est proposé d'installer les décorations de vélos réalisées pour la semaine fédérale du cyclisme en 2018 sur la place.
- A prévoir une pancarte d'indication du cimetière à installer vers l'église
- Travaux sur le chemin des Bois : le passage de l'épaveuse est prévu fin septembre début octobre
- Thierry FAYET propose l'installation d'une boîte à livre vers la salle des fêtes
- Rappel : remise des prix pour le fleurissement le dimanche 27 octobre.

Fin de la séance à 22 h 30.